

# SOUTIEN DU SRI À LA MOBILITÉ DES ENSEIGNANT·E·S-CHERCHEUR·E·S

Marc PILLOUD

(Université de Lausanne, Service des relations internationales)

## 1. Accords d'échange

Le Service des relations internationales (SRI) peut soutenir financièrement la mobilité des enseignant·e·s dans le cadre d'accords institutionnels signés.

### Accord bilatéraux

Il s'agit d'accords signés avec des universités du monde entier pouvant couvrir des activités de recherche, d'enseignement, et des échanges d'étudiant·e·s. On distingue les accords généraux, concernant toute l'UNIL, des accords facultaires, spécifiques à une faculté. Le SRI soutient les échanges (professeur·e·s ordinaires, associé·e·s et assistant·e·s, MER 1 et 2) aux conditions suivantes:

- enseignant·e·s UNIL: frais de voyage et forfait repas pour maximum 2 semaines;
- enseignant·e·s invité·e·s: frais d'hôtel (maximum CHF 180 par nuit pour maximum 7 nuits). Le billet d'avion est également couvert pour les visiteurs de certains pays à bas revenu.

### Accords SEMP

Le programme SEMP (Swiss-European Mobility Programme) a été mis en place par la Confédération pour suppléer au programme Erasmus. Les accords SEMP couvrent les activités d'enseignement et les échanges d'étudiant·e·s, mais pas les activités de recherche. Ils sont signés avec des universités européennes. La Confédération soutient les échanges via le SRI aux conditions suivantes:

- enseignant·e·s UNIL: frais de voyage jusqu'à CHF 600, et frais de séjour jusqu'à CHF 170 par jour pour maximum 2 semaines;
- enseignant·e·s invité·e·s: frais de voyage et de séjour selon barèmes.

### Accords signés

On compte actuellement plus de 400 accords signés pour les activités d'enseignement et de recherche (hors échanges d'étudiant·e·s), dont près de 200 concernent la Faculté des lettres:

- 62 accords généraux;
- 119 accords facultaires, dont 24 pour la Faculté des lettres;
- 249 accords SEMP, dont 106 pour la Faculté des lettres.

De nouveaux accords peuvent être signés sur demande d'enseignant·e·s de l'UNIL souhaitant formaliser une collaboration qui offre de bonnes perspectives à moyen terme. Le soutien de la faculté est requis.

Les détails concernant le financement des échanges et la signature de nouveaux accords, ainsi que la liste des accords signés figurent sur le site du SRI: [www.unil.ch/international](http://www.unil.ch/international) > Enseignants UNIL

## 2. Appels à projets

Le SRI lance ou relaie des appels à projets conjoints avec des institutions étrangères.

### Partenariats privilégiés

L'UNIL a établi trois partenariats privilégiés qui offrent un soutien pour des projets conjoints.

- Université Libre de Bruxelles: un appel à projets de type *Seed money* est lancé chaque année depuis 2017. Le prochain appel est prévu pour fin 2020;
  - Lancaster University: un premier appel à projets sera lancé durant l'été 2020;
  - Université Laval: un premier appel à projets concernant le numérique est actuellement ouvert (budget maximal CHF 7'500). Le délai de dépôt des projets est au 9 octobre 2020.
- Plus d'informations sur notre site [www.unil.ch/international](http://www.unil.ch/international) > Plus d'infos > Partenariats privilégiés

### **Alliance Campus Rhodanien**

Un appel à projets sera lancé début 2021 dans le cadre de l'Alliance Campus Rhodanien qui regroupe l'Université Grenoble Alpes, l'Université de Lyon, l'UNIGE, la HES-SO et l'UNIL.

### **Bailleurs externes**

Le SRI relaie les appels publiés par d'autres bailleurs de fonds, tels que:

- Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation
- Movetia (enseignement).
- MITACS
- Agence universitaire de la francophonie

### **Canaux de diffusion**

Les appels sont diffusés via Twitter (@iroUNIL), par email aux personnes concernées, via la newsletter du SRI et dans les actualités publiées sur [www.unil.ch/international](http://www.unil.ch/international).

## **3. Welcome Centre du SRI**

Le Welcome Centre du SRI (WRI) offre un soutien à l'accueil de visiteurs à l'UNIL. Il s'adresse:

- aux chercheur·e·s invité·e·s, collaboratrices et collaborateurs scientifiques externes (sans contrat UNIL) en provenance de l'étranger;
- au personnel en provenance de l'étranger, hors corps professoral.

Le WRI offre un soutien dans les domaines suivants:

- démarches administratives (visa, permis de travail);
- logement;
- accueil à l'UNIL;
- famille (garde d'enfants, école);
- cours de langue.

Le WRI est également à disposition des secrétariats de section qui auraient des questions sur l'accueil de visiteurs étrangers: [welcomecentre@unil.ch](mailto:welcomecentre@unil.ch), [www.unil.ch/welcomecentre](http://www.unil.ch/welcomecentre).

## **4. Informations et contact**

Vous trouverez sous [www.unil.ch/international](http://www.unil.ch/international) > Enseignants des informations complémentaires sur les prestations décrites ci-dessus. Le SRI est à disposition pour toute question: [international@unil.ch](mailto:international@unil.ch), 021 692 20 20.